

COMMUNE DE SAINT-HONORÉ (Isère)
CONSEIL MUNICIPAL

Réunion du 26 février 2019 - salle de réunion de la Mairie

L'an deux mille dix-neuf, et le vingt-six février, à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de Saint-Honoré, régulièrement convoqué, s'est réuni en session ordinaire, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Madame Nicole DELPUECH, Maire.

Nombre de membres en exercice : 14

Présents : 12

Votants : 13

Présents : Nicole DELPUECH, Pascal BARET, Romuald CIOT, Anne-Marie FAUVEL, Francis FUZAT, Jacques GILLIO-TOS, Léonce GUILLOT, Jean-Luc MICHON, Brigitte RUBINI, Catherine FAURE-TROUSSIER, Jean-François TROUSSIER, Martine DESOMBRES-PASCAL,

Absent excusé Freddy GIRIN,

Absent : Marcel JAYET

A donné procuration Freddy GIRIN à Jacques GILLIO-TOS

Convocation du Conseil Municipal en date du 18 Février 2019

Mme Catherine TROUSSIER a été élue secrétaire de séance.

Mme Myriam SIGAUD a été élue secrétaire adjointe.

ORDRE DU JOUR

1. **Renouvellement 2019 Bail location garage à La CHAUD.**
 2. **Cession régularisation voirie communale PONTCHARRA.**
 3. **Convention tripartite, extension du réseau sur l'espace évolutif.**
 4. **Vente parcelle « Espaces Naturels sensibles » au Département de l'Isère.**
 5. **Vote des Taxes directes 2019.**
 6. **Vote des subventions 2019 aux associations.**
 7. **Comptes de gestion et comptes administratifs 2018.**
 8. **Divers informations.**
-

Madame le Maire souligne qu'un point va être rajouté à l'ordre du jour concernant les indemnités des élus.

OUVERTURE DE SÉANCE

APPROBATION DU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 04 DECEMBRE 2018

En l'absence de remarques, le compte rendu de la séance de Conseil Municipal du 04 décembre 2018 est approuvé à l'unanimité.

BATIMENTS COMMUNAUX

1 – RENOUELEMENT 2019 – BAIL LOCATION GARAGE LA CHAUD

Le Conseil Municipal décide de renouveler la convention de mise à disposition du garage communal situé à La chaud pour l'année 2019 avec Monsieur GUIGNIER Gilbert.

Le prix de la location est maintenu à 1 000,00€. Le paiement s'effectuera trimestriellement.

Après délibération, Madame Le Maire est autorisée à signer la convention avec Monsieur GUIGNIER Gilbert.

13 VOIX POUR

VOIRIE COMMUNALE

2 – CESSION REGULARISATION VOIRIE COMMUNALE PONTCHARRA

Une partie de la voirie communale au hameau de Pontcharra empiète sur une propriété privée. C'est pourquoi, la Commune de Saint-Honoré, en accord avec la propriétaire concernée, souhaite régulariser cette situation. Une partie de la parcelle privée cadastrée D 537 longeant la voirie communale au hameau de Pontcharra va être cédée à la Commune en échange d'une partie de la parcelle communale cadastrée D 536 sise à côté du calvaire, pour une superficie de 72 ca.

Les frais notariés relatifs à cet échange de parcelles seront à la charge de la Commune de Saint-Honoré.

Madame le Maire est autorisée à signer tous les documents administratifs relatifs à cette cession.

13 VOIX POUR

3 – CONVENTION TRIPARTITE : EXTENSION DU RESEAU SUR L'ESPACE EVOLUTIF

Matheysine Développement a pour projet d'alimenter électriquement les lots de l'Espace ÉVOLUTIF, notamment celui utilisé par l'entreprise VALECRIN, sur le territoire de la Commune de SAINT-HONORÉ. La Commune de Saint-Honoré est par ailleurs adhérente au SEDI (Syndicat des Energies du Département de l'Isère) qui est maître d'ouvrage pour les travaux relatifs au réseau de distribution publique d'électricité.

C'est pourquoi, une convention a été établie déterminant les modalités de mise en œuvre du partenariat financier entre le Syndicat des Energies du Département de l'Isère (SEDI), la Commune et la CCM-Matheysine Développement dans le cadre de l'extension de réseau BT sur l'Espace Evolutif – tranche conditionnelle – sur le territoire de la Commune de Saint-Honoré.

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 26 février 2019

Matheysine Développement s'engage à payer au SEDI la participation financière afférente au projet.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer la convention tripartite de cofinancement : COMMUNE DE SAINT-HONORE/ Communauté de Communes de la Matheysine-MATHEYSINE DEVELOPPEMENT/ SEDI.

13 VOIX POUR

TERRAINS COMMUNAUX

4 – VENTE PARCELLE « ESPACES NATURELS SENSIBLES » AU DEPARTEMENT DE L'ISERE

Dans le cadre de la politique des Espaces Naturels Sensibles, le Département de l'Isère souhaite maîtriser les emprises foncières sises dans les sites naturels majeurs du département, en l'occurrence le site « des lacs et marais de la Matheysine ».

C'est pourquoi, il souhaite acquérir la parcelle AC 353 d'une contenance de 794 m² située sur la Commune de La Mure - lieudit *Les Marais de Revoulins* - et appartenant à la Commune de Saint-Honoré.

Le prix de vente de la parcelle est fixé à 238 €.

Les frais liés à cette opération (notaire, géomètre...) seront en totalité à la charge du Département de l'Isère.

Après délibération, le Conseil Municipal autorise Madame le Maire à signer tous les documents administratifs relatifs à cette vente.

13 VOIX POUR

TAXES FONCIERES

5 – VOTE DES TAXES DIRECTES – ANNEE 2019

Le Conseil Municipal, après délibération, décide de ne pas augmenter les taux d'imposition des trois taxes directes locales pour l'année 2019 et de les maintenir comme suit :

- **Taxe d'habitation** : 6,66%
- **Taxe Foncière (Bâti)** : 7,43%
- **Taxe Foncière (Non Bâti)** : 40,74 %

12 VOIX POUR /01 VOIX CONTRE

SUBVENTIONS COMMUNALES

6 – VOTES DES SUBVENTIONS 2019 AUX ASSOCIATIONS

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 26 février 2019

COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE ELEMENTAIRE FUGIERES (projets scolaires inclus)	2 970.00 €
COOPERATIVE SCOLAIRE ECOLE MATERNELLE FUGIERES (projets scolaires inclus)	1 900.00 €
LE MANEGE A LIRE	1 000.00 €
SOCIETE BOULISTE DE SAINT-HONORE ET DE VILLARD SAINT CHRISTOPHE	300.00 €
SOCIETE DE CHASSE SAINT-HONORE	300.00 €
SOU DES ECOLES DE SAINT-HONORE	1 200.00 €
ATHLETIC CLUB MATHEYSIN (la course Skyrace sera en 2019 une manche de Coupe du Monde de skyrunning)	900.00 €
FOOTBALL CLUB SUD ISERE	150.00 €
OCCE COOPERATIVE SCOLAIRE (Psychologue)	100.00 €
CLUB DE PLONGEE MATHEYSIN	150.00 €
COMITE DES FETES DE SAINT-HONORE	300.00 €
CYCLO TOURISTES MATHEYSINS	150.00 €
SKI CLUB ALPE DU GRAND SERRE	150.00 €
SKI TEAM MATHEYSIN	150.00 €
LES FLECHES DU PLATEAU MATHEYSIN	150.00 €
DIVERS	130.00 €
TOTAL	10 000.00 €

12 VOIX POUR /01 VOIX CONTRE

FINANCES COMMUNALES

7 – COMPTES DE GESTION ET COMPTES ADMINISTRATIFS 2018

Jacques GILLIO-TOS, Président de séance, donne la parole à Myriam SIGAUD qui présente les écritures comptables de l'année 2018 du budget communal et du budget annexe eau.

✓ **BUDGET COMMUNAL**

LIBELLE	<u>FONCTIONNEMENT</u>		<u>INVESTISSEMENT</u>	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	160 395.54 €	0.00 €	10 701.12 €
Opérations de l'exercice	654 549.19 €	824 413.67 €	377 623.97 €	337 252.34 €
Totaux	654 549.19 €	984 809.21 €	377 623.97 €	347 953.46 €
<u>Résultat de clôture</u>		330 260.02 €	29 670.51 €	

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 26 février 2019

➤ Opérations d'investissement réalisées en 2018

<u>INTITULE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Réfection benne unimog	8 865.60 €	
Voirie 2017	73 675.82 €	6 042.00 €
Voirie 2018	46 134.42 €	
Acquisition matériels techniques	2 880.00 €	
Travaux pour compte de tiers et by pass fosses septiques	99 638.56 €	
Très Haut Débit	3 337.50 €	
Informatique	4 773.19 €	
Matériel Ecoles	2 342.20 €	
Matériel salle polyvalente	5 268.00 €	
Travaux ONF	2 575.11 €	
ER/ FT Comboursière (1 ^{ère} Tranche)	40 016.50 €	6 240.00 €
Eclairage public Comboursière (1 ^{ère} Tranche)	12 480.00 €	
Chemins communaux	19 998.00 €	
ER /FT Comboursière (2 ^{ème} Tranche)	14 878.20 €	
Adressage	13 350.67 €	
Travaux Clos de Mouche	572.00 €	
<u>TOTAL</u>	350 785.77 €	12 282.00 €

• Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :

- <u>DEPENSES</u>	105 342.00 €
▪ ER/FT Les Allemans	1 920.00 €
▪ Mise en sécurité hameaux	34 500.00 €
▪ Travaux pour compte de Tiers (SIAJ)	2 361.00 €
▪ Aménagement carrefour Fugières	3 000.00 €
▪ Matériel Ecoles	407.00 €
▪ ER/FT Comboursière (1 ^{ère} Tranche)	16 033.00 €
▪ EF/FT Comboursière (2 ^{ème} Tranche)	33 121.00 €
▪ Eclairage public Comboursière (2 ^{ème} Tranche)	14 000.00 €
- <u>RECETTES :</u>	0.00 €

Le Conseil Municipal, après délibération, arrête les résultats tels qu'indiqués ci-dessus en euros.

- Compte administratif 2018 : 12 VOIX POUR

COMMUNE DE SAINT-HONORE (Isère)

Réunion du Conseil Municipal du 26 février 2019

✓ **BUDGET EAU**

LIBELLE	FONCTIONNEMENT		INVESTISSEMENT	
	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT	DEPENSE OU DEFICIT	RECETTES OU EXCEDENT
Résultats reportés	0.00 €	14 902.88 €	0.00 €	92 174.78 €
Opérations de l'exercice	59 266.59 €	76 231.38 €	19 544.62 €	45 169.18 €
<u>Totaux</u>	59 266.59 €	91 134.26 €	19 544.62 €	137 343.96 €
<u>Résultat de clôture</u>		31 867.67 €		117 799.34 €

➤ **Opérations d'investissement réalisées en 2018**

<u>INTITULE</u>	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
Travaux sur réseau eau potable hameau de Fugières	951.10 €	0.00 €
Schéma directeur de l'eau	12 200.00 €	8 540.00 €
Conduite eau Les Allemans	0.00 €	8 000.00 €
<u>TOTAL</u>	13 151.10 €	16 540.00 €

• **Les restes à réaliser en section d'investissement s'élèvent à :**

- **DEPENSES :** **53 000.00 €**
 - *Travaux réseau eau potable* 50 000.00 €
 - *Réservoir Les Allemans* 3 000.00 €
- **RECETTES :** **0.00 €**

Après délibération, le compte administratif 2018 du budget annexe eau est voté par :

12 VOIX POUR

Madame le Maire propose à l'assemblée d'approuver les résultats des **comptes de gestion 2018** du budget communal et du budget annexe eau, dressés par le Comptable du Trésor, qui sont strictement identiques à ceux des comptes administratifs 2018.

13 VOIX POUR

INDEMNITES FONCTION

8 – INDEMNITES FONCTION MAIRE, ADJOINTS ET CONSEILLERE DELEGUEE A LA COMMUNICATION

Suite à la hausse de l'indice brut terminal de rémunération dans la fonction publique au 01 janvier 2019, il y a lieu de redéfinir comme suit les indemnités de fonction allouées aux élus :

- **Indemnité du Maire** : 30.25 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **Indemnité des 4 Adjointes** : 7.50 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.
- **Indemnité de la Conseillère déléguée en communication** : 3.75 % de l'indice brut terminal de la fonction publique

13 VOIX POUR

DIVERS – INFORMATIONS

- **ELECTIONS EUROPEENNES** : Nicole DELPUECH informe les Conseillers Municipaux qu'elles auront lieu le dimanche 26 mai 2019.
- **CARM** : Le CARM (Collectif d'Accueil des Réfugiés en Matheysine) tient à remercier l'équipe municipale pour la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente qui a permis de faire connaître les actions de l'association.
- **ECOLE DE NANTES-EN-RATTIER** : Madame le Maire donne lecture du courrier de Monsieur le Maire de Nantes-en-Rattier en date du 28 janvier dernier l'informant qu'à la rentrée 2019, le groupe scolaire de la Commune de Nantes-en-Rattier comptera une Petite Section et une Moyenne Section maternelle.

LA SEANCE EST LEVEE

A

22 H 30